

CABINET

BUREAU DE GESTION DE CRISE,  
DÉFENSE ET SÉCURITÉ NATIONALE

**AVIS DE CONSULTATION**  
**RÉVISION DU PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION (PPI)**  
**DU CENTRE NATIONAL DE PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ (CNPE) DE CHOOZ**

Les articles R.741-24 et suivants du Code de la sécurité intérieure prévoient la procédure de consultation, d'adoption et de publicité des PPI, y compris lors de la révision de ces plans.

En vertu de l'article R.741-26 de ce même code, le projet de PPI est mis à disposition du public pendant un mois au siège de la sous-préfecture concernée ou, pour l'arrondissement chef-lieu, à la préfecture et à la mairie de chaque commune où s'appliquera le plan.

Le PPI du CNPE de Chooz, approuvé par arrêté préfectoral le 4 février 2019, fait l'objet d'une révision. Par conséquent, le nouveau projet sera mis à la consultation du public du 28 septembre 2025 au 28 octobre 2025.

Pendant toute cette période, il pourra être consulté :

- à la préfecture des Ardennes (Bureau Gestion de Crise, Défense et Sécurité Nationale) du lundi au vendredi de 9h00 à 11h30 et de 14h30 à 16h00 ;
- sur le site Internet de la préfecture des Ardennes : [www.ardennes.gouv.fr](http://www.ardennes.gouv.fr) ;
- dans les mairies d'  
Anchamps,  
Aubrives,  
Charnois,  
Chooz,  
Fépin,  
Foisches,  
Fromelennes,  
Fumay,  
Givet,  
Ham-sur-Meuse,  
Hargnies,  
Les Hautes-Rivières,  
Haybes,  
Hierges,  
Landrichamps,  
Monthermé,  
Montigny-sur-Meuse,  
Rancennes,  
Revin,  
Thillay,  
Vireux-Molhain  
et Vireux-Wallerand,

aux heures habituelles d'ouverture.

Les personnes ayant consulté le projet de plan pourront consigner leurs observations sur les registres d'enquête prévus à cet effet dans chaque lieu de consultation, par un courrier adressé au préfet des Ardennes, ou par voie électronique à : [pref-ppi@ardennes.gouv.fr](mailto:pref-ppi@ardennes.gouv.fr).

Le PPI approuvé par arrêté préfectoral fera ensuite l'objet d'une nouvelle mise à disposition du public.

Charleville-Mézières, le 9 septembre 2025

Le préfet,

Christian CHASSAING